



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Il faut préserver les savoir-faire des salariés de Bio-Rad

Question écrite n° 39238

Texte de la question

M. Jean-Luc Mélenchon alerte M. le ministre des solidarités et de la santé au sujet du groupe Bio-Rad. En juin 2020, M. le ministre présentait un « plan d'action et pour la relocalisation en France de projets de recherche et de sites de production de produits de santé ». C'est ce moment qu'a choisi l'entreprise Bio-Rad pour plier bagage. Ce groupe américain de biotechnologies a annoncé début février 2021 la fermeture de ses sites de Roanne et de Schiltigheim. Le groupe veut rapatrier ses activités de recherche aux États-Unis d'Amérique et délocaliser la production à Singapour. Au total, 280 emplois sont menacés. 110 salariés risquent de perdre leur emploi à Schiltigheim (Bas-Rhin) et 116 à Roanne (Loire). Des postes pourraient également être supprimés au siège de la filiale française du groupe à Marnes-la-Coquette, en région parisienne. Pourtant, le groupe est en parfaite santé. Son chiffre d'affaires en 2020 a connu une hausse de 10,1 % pour s'établir à 2,5 milliards de dollars. Les deux marchés principaux du groupe, à savoir la recherche et la production d'équipements de diagnostic médical, sont en progression. Pourtant, le groupe semble tout faire pour se débarrasser de ses usines depuis quelques années. D'après les syndicats, aucun projet de développement n'a été lancé depuis cinq ans sur le site de Schiltigheim. Les sites menacés sont pourtant essentiels à la souveraineté sanitaire du pays. Ceux du site roannais produisent des dispositifs d'analyse de sang. Ceux de Schiltigheim fabriquent des équipements d'instrumentation (laveurs, distributeurs). Sur son site, l'entreprise précise qu'elle est « un acteur majeur de la détection des virus sanguins, du groupage sanguin, de la surveillance du diabète, de la recherche de maladies auto-immunes et du dépistage des maladies infectieuses ». Ainsi, les salariés concernés sont détenteurs de savoir-faire de pointe. Ils ont d'ailleurs été capables de mettre au point en quelques mois un test sérologique de dépistage de la covid-19. Il y a urgence à agir. La pandémie a mis à nu les conséquences de la perte de souveraineté en matière sanitaire. L'industrie française a eu de grandes difficultés à produire masques, tests et vaccins à temps et en quantité suffisante. La situation est critique dans des secteurs aussi vitaux que la production de médicaments. Par exemple, 80 % des molécules actives entrant dans la composition des médicaments utilisés dans l'Union européenne sont désormais produites en Chine ou en Inde. Les importations en Europe ne représentaient que 20 % du marché il y a trente ans. Il aimerait donc savoir quand il compte agir en cohérence avec son plan d'action pour la relocalisation et préserver les savoir-faire des salariés de Bio-Rad.

Texte de la réponse

Les services du gouvernement sont mobilisés et suivent de près ce projet de restructuration afin de limiter autant que possible ses impacts en matière d'emploi et de souveraineté industrielle. Les salariés de Bio-Rad devraient en particulier être repris par MGA Technologies. L'État soutient cette entreprise pour lui permettre de mener à bien ses ambitions en matière de réindustrialisation. Elle a notamment bénéficié du fonds de soutien à l'investissement industriel dans les territoires fin 2020 afin de l'accompagner dans sa croissance. En particulier, son projet d'usine 4.0 est étudié par mes services avec la plus grande attention dans le cadre du projet important d'intérêt européen commun dans le domaine de la santé, qui pourrait permettre de placer la France à la pointe de la révolution de la bio-production. Dans le cadre de cette reprise, l'État encourage aussi l'entreprise Stilla Technologies à travailler avec MGA Technologies afin d'assurer la pérennité des emplois sur le territoire.

Dans un contexte de difficultés de recrutement rencontrées par toutes les entreprises et de besoins importants en ressources humaines pour se développer, cette reprise représente une opportunité intéressante pour toutes les parties prenantes. Enfin, les activités conduites par Bio-Rad les plus critiques pour notre souveraineté sont amenées à rester durablement implantées en France. La France conservera sur les produits d'instrumentation spécifiques pour le traitement du diabète et l'immunohématologie un certain nombre d'acteurs leaders disposant de capacités de production significatives, notamment la société française DIAGAST, filiale du groupe EFS, basée à Loos. La crise sanitaire a en effet éclairé d'une lumière particulièrement crue nos vulnérabilités. Elle a mis à jour notre dépendance à l'étranger, notamment en matière de principes actifs. La France, comme l'ensemble de ses voisins européens, a souffert de l'éloignement des sites de productions. Je rappelle qu'entre 2005 et 2015 la part de marché de la France en production de produits de santé a été divisée par deux, nous sommes passés de la première place de producteur européen en matière pharmaceutique à la quatrième place européenne. Ce déclassement est le résultat de 30 ans de gestion comptable du médicament et de capitulation industrielle. Depuis 2017, nous avons opéré un changement complet de l'approche qui avait été employée lors de la décennie précédente, je ne citerai qu'un seul exemple : la solution apportée aux PME, ETI et aux grands groupes des industries de santé pour lutter contre la Covid-19 et reclasser en France les principes actifs stratégiques et des produits critiques de santé. Près de 700 millions d'euros de soutien public ont été apportés à 166 projets qui créeront 6 000 emplois, je pense au projet de relocalisation du paracétamol de Sequens, aux producteurs de vaccins contre la covid 19 comme Delpharm ou Recipharm, aux projets de haut pharma sur les corticoïdes ou le curare. Les industriels voient de nouveau la France comme un pays où s'implanter et où créer des emplois. J'en veux pour preuve le projet annoncé par Pfizer à hauteur de 520 millions d'euros pour produire en France leur anti-viral contre la Covid-19, Paxlovid.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Mélenchon](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (4^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39238

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Industrie](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er juin 2021](#), page 4507

Réponse publiée au JO le : [15 février 2022](#), page 1003